



Mairie - 25660 Gennes
1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32

Fax : 03 81 55 91 41

E-mail : commune.gennes@orange.fr

Site Internet : www.gennes25.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 septembre 2015

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : Sandrine Sigonney (procuration à Alexandra Ardiet), Jean Simondon

Secrétaire de séance : François Guillaume

Ordre du jour

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet, l'assemblée communale traite des questions suivantes :

1- Avis sur le projet de schéma de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.)

La construction de l'intercommunalité s'est accompagnée, depuis 2001 (date de création de la Communauté d'Agglomération) de la mise en place de plusieurs services partagés entre la C.A.G.B. et ses communes membres. L'un des objectifs actuels du Grand Besançon vise à poursuivre cette démarche pour répondre aux grands enjeux des collectivités.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe de mutualisation des services avec la C.A.G.B., sous réserve d'avoir plus de clartés sur les engagements contractuels des mutualisations et que ces dernières se montrent équitables entre les 58 communes concernées.

2- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Les communes membres sont appelées à se prononcer sur la modification de plusieurs compétences de la C.A.G.B. L'assemblée communale de Gennes valide ainsi les modifications proposées concernant les compétences économie, environnement, transports et politique de la ville et se prononce défavorablement sur les modifications projetées liées au sport et à l'habitat.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la C.A.G.B. seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

3- Recrutement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)

Afin de pallier au manque de personnel nécessaire au bon fonctionnement du Projet Educatif Territorial (P.ED.T.), le conseil municipal décide unanimement de recruter un agent sous C.A.E. 20 heures par semaine pour une durée d'un an renouvelable. Cette embauche, effective au 1^{er} octobre 2015, s'accompagnera d'une légère réorganisation des services municipaux. La personne recrutée partagera ainsi son temps de travail entre les services techniques (16 heures hebdomadaires en période d'école) et les animations périscolaires (4 heures hebdomadaires en période d'école). Durant les vacances scolaires, elle sera en totalité affectée aux services techniques.

4- Modification des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2015

La mise en place du Projet Educatif Territorial nécessitant la prise en compte des quotients familiaux dans la détermination de la facturation périscolaire, il est unanimement voté les tarifs suivants :

	Cantine (garderie du midi incluse dans le tarif)	Garderie de 7h30 à 8h20	Garderie du mercredi matin (de 7h30 à 8h50)	Garderie de 16h15 à 17h15	Garderie de 17h15 à 18h00	Goûter
Tranche 1 de 0 à 550	3,84 €	1,05 €	1,87 €	1,40 €	1,05 €	0,22 €
Tranche 2 de 551 à 750	4,30 €	1,16 €	2,07 €	1,55 €	1,16 €	0,24 €
Tranche 3 de 751 à 850	4,72 €	1,28 €	2,27 €	1,70 €	1,28 €	0,26 €
Tranche 4 de 851 à 1000	5,10 €	1,39 €	2,47 €	1,85 €	1,39 €	0,29 €
Tranche 5 de 1001 et +	5,40 €	1,50 €	2,67 €	2,00 €	1,50 €	0,31 €

Sachant que le coût réel d'un repas à la charge de la commune (prix d'achat et de livraison des repas, frais de personnel, entretien des locaux), est estimé à 7,15 € pour cette année, la différence avec la somme facturée aux parents est prise en charge par les contribuables.

5- Extension du réseau d'éclairage public rues du Chanois et de la Valière

Afin de permettre aux habitants des nouvelles constructions situées sur ce secteur du village de bénéficier du même service lié à l'éclairage public que les autres Genniers, le conseil décide unanimement de procéder à des travaux d'extension du réseau pour un coût global (terrassement et pose des candélabres) estimé à 8 579,80 € hors taxes. L'aide financière attendue du Syndicat Départemental d'Electricité du Doubs (SY.D.E.D.) est estimé à 3 860,10 € pour cette opération.

6- Révision des tarifs de locations des salles communales

L'assemblée décide d'un certain nombre d'orientations à prendre dans le cadre de la révision des tarifs de locations des salles communales qui seront validés lors d'une réunion ultérieure.

7- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015 (composé du Fonds de Solidarité pour le Logement et du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté)

Sur l'exercice budgétaire 2015, le conseil municipal décide, par 3 voix pour, 2 contre et 9 absentions, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (destiné à venir en aide aux locataires en difficultés financières pour une cotisation de la commune à hauteur de 0,61 € par habitant) et par 3 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions, de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (fonds destiné à soutenir les ménages dans la poursuite de leurs projets immobilier pour une cotisation de la commune qui aurait été en cas d'accord de 0,30 € par habitant).

8- Subvention à l'association Familles Rurales de Gennes dans le cadre de la manifestation « Octobre Rose »

La manifestation se faisant dans un but caritatif, il est unanimement décidé de mettre la salle polyvalente à disposition gratuite de l'association pour l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le 25 octobre prochain. En complément de cette mise à disposition, un accompagnement financier de 100 € est décidé à la majorité des votes (7 voix pour 100 €, 6 voix pour 50 € et 1 voix contre un accompagnement financier).

9- Remboursement de frais kilométriques à un agent communal

L'agent d'animation communal est remboursé des frais qui ont découlés de l'utilisation de son véhicule personnel pour le fonctionnement de la bibliothèque et l'organisation du centre aéré de cet été, sur la base du barème en vigueur (soit 51,05 € qui seront mandatés sur son salaire d'octobre).

10- Aménagement d'un Verger des enfants

Dans la continuité des efforts consentis pour la préservation de l'environnement, la commune s'engage à aménager un verger communal destiné aux enfants et plus particulièrement aux écoliers, dans le cadre du Projet Educatif Territorial. Situé entre la rue de la Valière et la rue des Landes, en amont du cimetière, son aménagement et l'animation qui l'accompagne seront assurés par un agriculteur de Merey sous Montrond qui anime déjà des ateliers périscolaires. Les plantations auront lieu cet automne, en partenariat avec la C.A.G.B. qui accompagne financièrement la commune dans ce projet (coût global de la prestation : 898,60 €).

11- Modification du temps de travail d'un emploi

En raison du transfert de la charge d'instruction des autorisations d'urbanisme des services de l'Etat aux communes (réforme en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015) et du travail qui en découle, il est unanimement décidé de porter le temps de travail du secrétaire de mairie de 32 heures à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre prochain.

Questions diverses

1- Résultat de l'enquête publique sur la création d'un poste électrique sur le Plateau de Saône

Le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet, précisant par rapport aux remarques portées au registre par Madame le Maire :

- que le statut de la voie qui contournera le site sera, à l'issue du chantier, du ressort des communes ;
- qu'un écran végétal sera réalisé au Sud-Ouest de l'emplacement du poste, ceci afin de limiter l'impact visuel, en particulier pour les habitants du haut de notre village.

2- Syndicat des Alaines

La prime d'épuration versée au Syndicat par l'Agence de l'Eau est passée de 42 000 à 19 000 € entre les deux derniers exercices budgétaires, en raison de l'intégration du taux de collecte des communes adhérentes dans les critères d'attribution. Afin d'assurer la pérennité de la station d'épuration de Saône et du Syndicat des Alaines, il sera indispensable, au cours de ces prochaines années, de prévoir des travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement des communes adhérentes.

Informations diverses

1- Urbanisme : dossiers acceptés

* Le 12 juillet 2015 : déclaration préalable 025.267.15.C0007 (parcelle AA 274 – rue des Vanniers – édification d'une clôture)

* Le 12 juillet 2015 : déclaration préalable 025.267.15.C0008 (parcelle AA 275 – rue des Vanniers – édification d'une clôture)

* Le 23 juillet 2015 : permis de construire 025.267.15.C0004 (parcelles AB 166 et 167 – rue du Chanois – extension d'une maison d'habitation avec création d'appartements)

* Le 31 juillet 2015 : déclaration préalable 025.267.15.C0013 (parcelles AA 280 et 281 – rue du Lavoir – ouverture d'une fenêtre)

* Le 1^{er} août 2015 : permis de construire modificatif 025.267.14.C0007M1 (parcelles AB 206 et 208 – rue de la Valière – modification de l’implantation d’une maison par rapport au terrain naturel)

* Le 17 août 2015 : déclaration préalable 025.267.15.C0014 (parcelle AA 247 – rue des Vanniers – édification d’une clôture)

2- Tarifs de location de la salle et résidents du village

Nous avons constaté à plusieurs reprises ces derniers mois que notre salle polyvalente a été louée par des habitants de Gennes pour des personnes extérieures à notre village, leur faisant ainsi profiter du tarif réservé aux résidents. Ce comportement est illégal et préjudiciable. Les habitants bénéficient en effet d’un tarif préférentiel dans la mesure où ils participent déjà aux coûts de maintenance du bâtiment par le biais de leurs impôts locaux. Lorsqu’ils font profiter à des extérieurs de leurs tarifs préférentiels, la perte sèche de recettes pour la Commune est finalement financée par ses ressources fiscales. Les Genniers qui font profiter du tarif qui leur est réservé aux extérieurs contribuent ainsi indirectement à l’augmentation des tarifs de location et des impôts locaux. Il est en effet indispensable, pour qu’un service public soit viable sur le long terme, qu’une perte de ressources soit compensée. C’est donc au nom de l’ensemble des contribuables du village que nous faisons appel à votre civisme pour que cesse ce type de dérive, finalement préjudiciable pour tous.

3- Révision exceptionnelle de la liste électorale pour l’année 2015

Une révision exceptionnelle des listes électorales vise à permettre aux citoyens faisant une démarche d’inscription entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 de bénéficier d’une inscription anticipée afin de participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Habituellement, les inscriptions se font en effet au 10 janvier de l’année qui suit la démarche.

Les personnes non inscrites sur la liste électorale qui souhaitent voter aux Régionales de décembre ont ainsi la possibilité de s’inscrire en mairie jusqu’au 30 septembre (une pièce d’identité et un justificatif de domicile daté de moins de trois mois sont indispensables pour que leur démarche soit validée).

4- Modification des horaires d’ouverture du secrétariat de mairie le samedi matin

A compter du 12 septembre, la mairie sera ouverte le samedi matin de 8h15 à 11h45 (au lieu de 8h30 à 12h00 actuellement).

Les autres horaires restent inchangés (lundi de 13h45 à 17h45 et jeudi de 8h30 à 12h00).

5- Inscriptions à l’affouage

Les inscriptions à l’affouage se feront cette année du lundi 14 septembre au samedi 10 octobre.

6- Nettoyage du village par les écoliers

Un nettoyage du village par les écoliers aura lieu le 25 septembre de 14h30 à 16h30. La population est invitée à participer à cette démarche, en partenariat avec les enfants. Le rendez-vous est fixé à 14h15 à l’école.

7- Le Jour de la Nuit (9 octobre 2015)

Quelques Communes du Grand Besançon, dont Gennes, pratiquent l’extinction de leur éclairage public une partie de la nuit. Cet engagement a de multiples bénéfices parmi lesquels la préservation de la biodiversité (faune nocturne), la diminution de la pollution lumineuse (ciel étoilé), les économies d’énergies et de gaz à effet de serre et les économies financières. Cette démarche est tout à

fait cohérente avec le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Besançon et en constitue une forme de déclinaison communale.

Le 9 octobre prochain, en partenariat avec la CAGB, les Communes concernées organisent une manifestation en lien avec leur pratique d'extinction dans le cadre de l'évènement « le Jour de la Nuit » avec comme point de départ le Marché des producteurs de notre village. Une randonnée nocturne aux flambeaux entre Gennes et Montfaucon sera ponctuée de stands animés entre-autres par la Ligue de Protection des Oiseaux, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), et une association locale d'astronomie. Le retour à Gennes se fera en navettes.

Diverses animations musicales et ludiques se dérouleront tout au long du parcours.

La manifestation étant en phase organisationnelle, le programme détaillé ne pourra vous être communiqué qu'ultérieurement. Vous pouvez toutefois, dès maintenant, retenir la date du 9 octobre.

8- Boîtes à lettres... et difficultés de distribution du courrier

Nous rappelons, en partenariat avec les services postaux, qu'un certain nombre de normes s'appliquent à l'installation des boîtes à lettres. Celles-ci sont destinées à faciliter la distribution du courrier et leur non-respect gêne considérablement le travail de la factrice et les services municipaux lorsque ceux-ci sont amenés à déposer un courrier dans votre boîte à lettres.

Nous tenons à rappeler quatre points essentiels qu'il convient de respecter :

- L'implantation de la boîte doit se faire sur la propriété, en limite du domaine public pour ne pas que les services de distribution aient à pénétrer sur le terrain privé (problèmes de responsabilité en cas d'accident). S'ils sont amenés à devoir pénétrer sur une propriété privée pour déposer un courrier dans une boîte à lettres, les services postaux peuvent, en toute légalité, ne pas procéder à sa distribution.
- Les nom(s) et prénom(s) du (ou des) personnes susceptibles de recevoir du courrier doivent être lisiblement inscrits sur la boîte à lettres.
- Les boîtes à lettres doivent être normalisées pour que les services postaux puissent y déposer certains plis de grande taille ou des colis.
- La réglementation impose une hauteur entre le sol et la boîte (la face inférieure doit être à plus de 1000 mm du sol et la face supérieure doit être à moins de 1500 mm du sol). Cette mesure permet aux services de distribution un gain de temps considérable lors de leurs tournées en évitant de systématiquement descendre des véhicules.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration. Un respect de ces quatre points par l'ensemble de la population, non seulement faciliterait grandement le travail des personnes chargées de la distribution postale, mais améliorerait également la qualité du service rendu.

9- Octobre Rose

L'Association Familles Rurales (A.F.R.) de Gennes organise le **dimanche 25 octobre à la salle polyvalente** une **journée sport** pour laquelle les dons seront reversés en intégralité à Octobre Rose.

Au programme :

- Matinée Fitness (9h30 : accueil – 10h00 : zumba – 10h45 – easy danse). Tarif unique de 14 € (20 € avec le tee-shirt).
- Après-midi : marche familiale (départ à 14h00 de la salle polyvalente). Tarif de 3 € par adulte et de 1 € par enfant.

Le goûter est offert par les associations du village.

Des tee-shirts sont vendus au profit d'Octobre Rose à 10 €.

Renseignements et réservations : 06 84 15 07 02 ou 03 81 55 58 61.

Les membres de l'A.F.R. remercient les associations qui seront présentes avec eux durant cette manifestation pour l'organisation. Actuellement, très peu d'artisans et d'entreprises ont répondu présents, mais les membres de l'A.F.R. restent confiants pour une mobilisation de retour de vacances. Mesdames Soittoux (03 81 55 88 61) et Laroche (03 81 55 78 97) restent à disposition pour tout renseignement concernant ce partenariat.

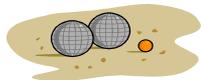
10- Vide greniers de l'Association Familles Rurales de Gennes

Un vide greniers spécial jeux, jouets, livres, vêtements adultes-enfants, bibelots, décors, vélos... (pas d'encombrants en raison du déroulement de la manifestation à l'intérieur) aura lieu le **dimanche 8 novembre de 7h00 à 17h00 à la salle polyvalente.**

Prix de l'emplacement : 5 € par table

Réservation des emplacements avant le 25 octobre auprès de Béatrice Soittoux (03 81 55 88 61) ou Valérie Laroche (03 81 55 78 97)

11- « Soirée Choucroute » organisée par le club de Pétanque de Gennes



Samedi 14 novembre 2015, salle polyvalente de Gennes, à partir de 20 heures

Apéritif offert par le club

Choucroute garnie – Fromage – Salade – Dessert - Café

Tarif unique (adulte et enfant) : 18 euros

L'animation sera faite par un DJ

Les inscriptions se feront auprès d'Alexandra Ardiét

- soit par téléphone au 03 81 55 75 59
- soit à son domicile, 4 rue des landes

Pour toute inscription par téléphone, le règlement sera à déposer dans sa boîte aux lettres.

Clôture des inscriptions le 2 novembre.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 2 octobre à 20h00

